



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

céréales

Question écrite n° 107614

Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la mise en place de contrats céréalier-éleveur afin de mieux encadrer la fluctuation du prix des céréales. Elle lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur la mise en place de ces contrats.

Texte de la réponse

La variation des prix des matières premières agricoles a, au sein des filières utilisatrices, de fortes répercussions. L'installation d'une volatilité permanente des prix, si elle n'est pas maîtrisée, est source de tensions préjudiciables à la viabilité économique des opérateurs des filières. Les organisations professionnelles ont, dans ce contexte, souhaité la mise en oeuvre d'un cadre structurant de nature à prendre en compte, tout au long de la chaîne de commercialisation, les variations excessives des prix, à la hausse et à la baisse. Cette approche a déjà été concrétisée par la signature d'un accord volontaire pour une meilleure répercussion de la volatilité des cours des matières premières pour les filières animales. Elle devrait se poursuivre par la mobilisation plus large de l'ensemble des opérateurs concernés par cette problématique et impliqués dans les matières premières destinées à l'alimentation animale (producteurs de céréales et d'oléo-protéagineux, organismes stockeurs, fabricants d'aliments et éleveurs) pour qu'ils s'engagent, dans le cadre de contrats, à partir du 1er juillet 2011, afin de réduire les effets néfastes de la volatilité pour les filières concernées.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107614

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4664

Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7144